



OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 06-28-2021 Date de révision: 01-03-2024 Remplace la fiche: 06-28-2021 Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OIL, BLUE COTTON CANDY*
n° CAS : N/A
Code du produit : 91-1055-43
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.3. Fournisseur

The Lebermuth Company
4004 Technology Drive
46628 South Bend, IN - United States
T 574-259-7000 - F 574-258-7450
info@lebermuth.com - www.lebermuth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - USA: 800-424-9300 International: +1 703-527-3887 / 1-800-424-9300
CCN 13010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
VANILLIN	2-methoxy-4-formylphenol / 3-methoxy-4-hydroxy benzaldehyde / 4-formyl-2-methoxyphenol / 4-hydroxy meta-anisaldehyde / 4-hydroxy-5-methoxybenzaldehyde / 4-hydroxy-m-anisaldehyde / benzaldehyde, 4-hydroxy-3-methoxy- / FEMA No 3107 / lioxin / m-anisaldehyde, 4-hydroxy / meta-anisaldehyde, 4-hydroxy / methylprotocatechualdehyde / methylprotocatechuic aldehyde / para-hydroxy-meta-methoxybenzaldehyde / para-vanillin / p-hydroxy-meta-methoxy benzaldehyde / p-hydroxy-m-methoxybenzaldehyde / protocatechualdehyde 3-methyl ether / protocatechualdehyde, methyl- / p-vanillin / vanilla / vanilla aldehyde / vanillaldehyde / vanillic aldehyde / vanillin / zimco	(n° CAS) 121-33-5	1 – 5	Eye Irrit. 2A, H319
LINALOOL		(n° CAS) 78-70-6	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1B, H317
DELTA DAMASCONE		(n° CAS) 57378-68-4	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317
CINNAMIC ALDEHYDE	2-Propenal, 3-phenyl- / 3-phenyl-2-propenal / 3-phenyl-2-propenaldehyde / 3-phenylacrolein / 3-phenylpropenal / ABION CA / acrolein, 3-phenyl- / benzylideneacetaldehyde / beta-phenylacrolein / beta-phenylcrolein / cassia aldehyde / cinnamaldehyde / cinnamic aldehyde / cinnamaldehyde / cinnamyl aldehyde / FEMA NUMBER 2286 / phenylacrolein / zimtaldehyde	(n° CAS) 104-55-2	0,1 – 1	Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1A, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Butylated hydroxytoluene (128-37-0)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA	2 mg/m ³
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023
BENZYL ACETATE (140-11-4)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023
PINENE (80-56-8)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Lung irr. Notations: DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2023

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: COLORLESS TO YELLOW
Odeur	: CHARACTERISTIC, MATCHING RETAINER SAMPLE
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,94 (0,93 – 0,95)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,457 (1,447 – 1,467)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

DAMASCONE DELTA (57378-68-4)	
DL50 orale	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	1400 mg/kg de poids corporel
CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)	
DL50 orale rat	2220 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 orale	2200 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	1260 ml/kg (24 h, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
DL50 voie cutanée	1100 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	68,88 mg/l (4 h, Rat, Male / female, QSAR, Inhalation)
ATE CA (oral)	2200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	68,88 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	68,88 mg/l/4h

OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Linalool (78-70-6)	
DL50 orale	2790 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	2790 mg/kg de poids corporel
VANILLIN (121-33-5)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	3300 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	2600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	3300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2600 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)	
CL50 - Poissons [1]	4,15 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [1]	3,21 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 72h - Algues [1]	31,6 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Growth rate)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,107 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,958 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)

VANILLIN (121-33-5)	
CL50 - Poissons [1]	57 mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	123 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	36,79 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Algues ErC50	120 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	120 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	5,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

VANILLIN (121-33-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,17 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,438 (log Koc, Experimental value)
LOEC (chronique)	10 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

VANILLIN (121-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,107 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,958 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)

VANILLIN (121-33-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,17 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,438 (log Koc, Experimental value)

12.4. Mobilité dans le sol

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)	
Tension de surface	45,3 mN/m (20 °C, Experimental value)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1,958 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,107 (Experimental value, OECD 117: Partition Coefficient (n-octanol/water), HPLC method, 25 °C)

VANILLIN (121-33-5)	
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,438 (log Koc, Experimental value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,17 (Experimental value, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 25 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

OIL, BLUE COTTON CANDY*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

DAMASCONE DELTA (57378-68-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Linalool (78-70-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

VANILLIN (121-33-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

DAMASCONE DELTA (57378-68-4)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

CINNAMIC ALDEHYDE (104-55-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Linalool (78-70-6)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

VANILLIN (121-33-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 06-28-2021
Date de révision : 01-03-2024
Remplace la fiche : 06-28-2021

Textes complet des phrases H:

H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

SDS Canada (GHS) - Lebermuth

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.